

R. Par. 27. Nov. 62.

À La Haye ce 23. Novemb. 1662.

Monsieur. J'ay esté bien aise de voir par vostre dernière Depesche du 17. de ce mois, & par les Copies de celles qui vous estoient venues d'Orange du 3. 4. & 5. le détail de tout ce qui s'y est passé au regard des Comptes de Beauregard, que le succès n'a pas répondu a son attente, et qu'il a esté frustré des effets de ses beaux artifices, sur lesquels je ne vous scaurois rien dire, que vous ne sachiez aussi bien que moy, qui voy aussi avec satisfaction que vous les avez combattus en plusieurs de vos lettres et Memoires, pour maintenir les Droits, et la Souveraineté de mon petit filz, que ce dangereux esprit a tasché de mettre sous les pieds, comme apparamment il ne cessera de faire tant qu'il se verra tant soit peu appuyé de quelques Officiers dependans de la Cour de France. J'approuve aussi bien fort la dernière lettre que vous avez écrite a Monsieur le Tellier, que je trouve pleine de raisonnemens si pressans, et si forts, que j'espère que ce Ministre sera marry de s'estre laissé surprendre par les artifices de ce brouillon. La manière dont vous raisonnez aussi de tout avec Saurin me plaît fort; Car quoy qu'il y ayt bien a dire aux procédures desquelles le Parlement s'est ingeré contre les Edicts des

Prince, la chose estant veüe comme elle est, vous avez bien
fait de n'en rien toucher radement; et d'y conniver pour cet-
te fois, ne laissant pas de loier tous ceux qui ont tenu la
main a la justice noire, et a la defense des Droits du
Prince en cette dernière action, estant bon d'encourager et de
ramener tout doucement les esprits de par delà a leur de-
voir et obeissance. Aussi les lettres que ceux du Parlement
et du Bureau m'ont escrits, et aux Prince, fortifient son
droit et son auctorité, et condamnent absolument le procé-
de de Beauregard, avec l'ami duquel je trouve que vous
avez aussi si bien et vigoureusement raisonné dans la dernière
conversation que vous avez eüe avec luy, qui estant homme
d'honneur, comme vous le croyez, aura, sans doute, honte de
tant de fausseté et d'impertinence criminelle, et en repre-
dra son amy.

Votre dernière lettre a Monsieur le Tellier, estant si punctu-
elle et pressante, je remets a vostre consideration, si vous
ne jugeriez pas a propos d'en écrire une pareille a chas-
cun de Messieurs les Ministres du Roy, afin qu'au moins
la cognoissance de cette affaire, et de nostre droit, ne
demeure pas entre les seules mains d'un Ministre qui
n'a desja que trop porté les interets de Beauregard.
J'estime aussi qu'il ne sera pas mauvais que vous fassiez

savoir a Orange que j'ay esté fort satisfait de du soin qu'ilz
ont eu de la conservation du droit de mon petit filz en
cette dernière action.

Je suis marrie de la disgrâce du Comte de Brienne Filz,
qui estoit vostre ami, pour l'estat que vous pourriez faire
de sa bonne volonté en vostre négociation.

Le Conseil vous écrira sur les memoires de ces papiers que
vous avez envoyez de la Maison de la Chambre touchant Bran-
ge, et on examinera de quelle importance ilz peuvent estre
au Prince.

On tient ici que la Reine mere a grand pouvoir et credit
sur l'esprit du Roy. Je vous prie de me mander, si vous ju-
geriez a propos que je luy escrivisse une lettre touchante, et
si cela pourroit avancer nos affaires.

On me mande par le dernier Ordinaire d'Angleterre, que
Monsieur le Chancelier a promis d'employer tout son credit
a faire partir Mr. Hollis plus tost que les affaires du Roy
son Maître le pourroient demander, et que si sa négociation
n'estoit pas assez ample ou considerable, pour y faire entrer la
restitution d'Orange que les instances que le Roy y faisoit faire
par luy pour ce sujet, seroient d'autant plus fortes, je suis

Monsieur

vos très affectueux
a vous faire service
Anne de Bretagne



Edm Monsieur

Monsieur Higgins, Chevalier, Seig^r
de Fyitecham, Beechem, et Monckland. vs.

Premier Conseil de la Princesse d'Orange,
et son Deputé en Cour de France. vs.

A Paris.

Je vous envoie par ce jour ces deux lettres
qui ont été l'objet de la conversation, de la part de mon père
à son frère et à vous.

Je suis assuré de la dignité de l'acte de l'Université
qui a été fait.

Je vous prie de vouloir bien faire passer
le conseil de l'Université de la part de son père
à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous.

Je vous prie de vouloir bien faire passer
le conseil de l'Université de la part de son père
à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous.

Je vous prie de vouloir bien faire passer
le conseil de l'Université de la part de son père
à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous.

Je vous prie de vouloir bien faire passer
le conseil de l'Université de la part de son père
à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous, et de la part de son
père à son frère et à vous.

il
en
il
ise

r
e
s
u
s